

Période professionnelle à l'international



Présentation

Code interne : PMC9-PPINT

Description

La Commission des Titres d'Ingénieurs recommande que tous les nouveaux entrants dans une formation délivrant un titre d'Ingénieur participent à une expérience à l'international. Dans le cadre de l'apprentissage, il semble normal que cette période ait une visée professionnelle, l'ENSCBP-Bordeaux INP a donc choisi de rendre obligatoire une **Période Professionnelle Internationale (PPI)**.

Ainsi les apprentis doivent effectuer au cours de leur formation et sur le temps entreprise, une période obligatoire dans une entreprise à l'étranger, période de 12 semaines minimum en une ou plusieurs fois

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir une culture internationale
- S'approprier la dimension internationale du métier d'ingénieur
- Pratiquer l'anglais dans un cadre professionnel
- Développer des relations internationales pour son entreprise d'accueil si le séjour est fait dans une des entités étrangères du groupe
- Développer son propre réseau à l'international
- Identifier les marchés porteurs d'emploi à l'international ...

Modalités de contrôle des connaissances

Évaluation initiale / Session principale

Type d'évaluation	Nature de l'évaluation	Durée (en minutes)	Nombre d'épreuves	Coefficient de l'évaluation	Note éliminatoire de l'évaluation	Remarques
Période en entreprise	Soutenance			1		

Seconde chance / Session de rattrapage

Type d'évaluation	Nature de l'évaluation	Durée (en minutes)	Nombre d'épreuves	Coefficient de l'évaluation	Note éliminatoire de l'évaluation	Remarques
Période en entreprise	Soutenance			1		